

 **Accueillir et accompagner**

- **Avant le parcours** : informer la personne, expliquer ses droits, préparer un plan.
- **Pendant le parcours** : accueillir, suivre et adapter le parcours avec les partenaires.
- **Après le parcours** : préparer la suite avec les structures compétentes.

 **Assurer une veille sur le handicap**

- Chercher et connaître les ressources disponibles.
- Donner une information à jour.

 **Construire une politique d'inclusion**

- Respecter les règles d'accessibilité pour la formation et les examens.
- Mettre en place des procédures claires pour prendre en compte le handicap.

 **informer et sensibiliser les personnels**

- Être une personne ressource dans l'établissement.
- Expliquer son rôle et sa disponibilité.
- Aider à changer les idées reçues sur le handicap.
- Organiser des actions adaptées aux équipes et aux besoins.

 **développer un réseau de partenaires**

- Créer et animer un réseau local de partenaires autour du handicap.